

Le rapatriement des prisonniers de guerre dans le Proche-Orient

De retour à Genève, après avoir accompli sa tâche de délégué du Comité international de la Croix-Rouge en Israël et avant de repartir en mission pour le Kenya, le D^r Louis Gaillard nous a donné quelques détails sur les faits les plus saillants de son travail humanitaire durant le récent conflit au Moyen-Orient.

Les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 se trouvant applicables sur le théâtre des opérations, des tâches multiples incombait au Comité international et son représentant en Israël avait à agir tant auprès des prisonniers de guerre que des personnes civiles, selon les dispositions de ces Conventions. Nous nous bornerons pour aujourd'hui à résumer l'œuvre du D^r Gaillard à l'égard des prisonniers de guerre.

Le D^r Gaillard a été aidé dans sa tâche par l'esprit de coopération du Gouvernement israélien qui mit à sa disposition, comme officier de liaison, le Major Baron, qui avait été l'un des plénipotentiaires d'Israël lors de l'élaboration des nouvelles Conventions de Genève en 1949 et qui en connaissait parfaitement le mécanisme. Le Gouvernement israélien s'étant toujours montré disposé à tenir ses engagements humanitaires, il convient de reconnaître que le représentant du CICR se trouvait dans les meilleures conditions pour s'acquitter de sa mission. Ce n'est pas à dire, comme nous le verrons, que celle-ci ne comportât ni difficultés, ni fatigues...

Le nombre des prisonniers de guerre égyptiens au pouvoir des forces israéliennes s'élevait à plus de 5.600, officiers et soldats. Installés tout d'abord dans des camps de transit d'où, sur l'intervention du délégué du CICR, plusieurs centaines de civils indûment capturés furent rapidement élargis, ces prisonniers se trouvèrent groupés, pour la plupart, dans le camp permanent d'Atlith situé à une centaine de kilomètres au nord de Tel-Aviv. Ils y reçurent, de façon régulière, la visite du Dr Gaillard qui put s'entretenir avec eux hors de la présence d'Autorités israéliennes et fut autorisé à leur distribuer des secours d'ordre matériel ou moral (Corans, livres, projection de films, instruments de musique, ballons de football, distribution de confiture, de fruits, de café, etc.). Il s'occupa aussi de l'échange de nouvelles familiales entre ces hommes et leurs parents, ce qui fut accordé sans aucune restriction, par l'entremise régulière de l'Agence des prisonniers de guerre à Genève.

Un certain nombre de grands blessés purent être rapatriés avant la fin des hostilités. Ils se trouvaient en traitement à l'hôpital de Tel Hoshomer, près de Tel-Aviv. Après examen de ces hommes et entente avec le Gouvernement israélien, le Dr Gaillard en désigna 48 qui furent rapatriés en deux convois, par avion, les 4 et 16 décembre 1956¹.

Les appareils étaient des avions sanitaires de l'armée italienne que, sur l'intervention du délégué général du Comité international au Moyen-Orient, M. D. de Traz, le Gouvernement italien et la Croix-Rouge italienne avaient généreusement accepté de prêter à cette fin. L'équipage était de nationalité italienne, le personnel médical se composait du Dr Gaillard lui-même, délégué du CICR, d'un médecin italien d'Égypte, le Dr Casi, et de deux infirmières suisses.

Ainsi, tous ces hommes grièvement blessés, conduits à l'aérodrome en voiture d'ambulance, purent être transportés directement, sans transbordement ni délai et dans les meilleures conditions de contrôle médical.

¹ *Hors-texte.*

Ces voyages aériens ont constitué la première liaison aérienne directe entre Israël et l'Égypte, depuis bientôt neuf ans qu'éclatait le conflit de Palestine.

Le rapatriement des prisonniers de guerre valides fut réalisé peu après la fin des hostilités, sous l'égide du CICR, en onze opérations, du 21 janvier au 5 février ¹. Les 5.384 prisonniers du camp d'Atlith furent tous rapatriés, par groupes d'environ 500, sous le contrôle personnel du D^r Gailland. Dans chaque cas, après établissement d'une liste nominative comportant les noms, prénoms, grades et numéros matricules, l'appel était fait au camp par un officier de police israélien accompagné d'un officier supérieur égyptien en captivité. Très tôt le matin les prisonniers de guerre prenaient place dans des camions de l'armée israélienne et le convoi, formé d'environ 25 à 30 véhicules, quittait le camp sous escorte. Il parvenait en fin de matinée à la ligne de démarcation. Les prisonniers étaient alors groupés en formations de 25 hommes et présentés pour contrôle numérique aux officiers de la force d'urgence des Nations Unies (UNEF). Cette opération s'effectuait sous la responsabilité du Major Baron de l'armée israélienne, du Major Morgan, de l'armée canadienne, officier de liaison des Nations Unies, et du D^r Gailland, délégué du Comité international de la Croix-Rouge en Israël. Une fois le contrôle numérique terminé, les prisonniers de guerre étaient acheminés dans des véhicules de l'UNEF sur El Arish et Misfak où le convoi entrait en contact avec l'armée égyptienne. Les prisonniers de guerre étaient alors groupés en formations de 25 hommes, et un officier égyptien procédait à un nouveau contrôle numérique en présence du Major Morgan et du délégué du Comité international de la Croix-Rouge.

Lors de l'arrivée du premier convoi, M. Thudichum, délégué du Comité international en Égypte, assistait à la remise de ces prisonniers aux Autorités égyptiennes, ainsi que le D^r Gailland ¹. Ce dernier suivit, quant à lui, tous les détails des opérations, parcourant à chaque fois près de trois cents kilomètres depuis le camp de départ et ayant à refaire le même parcours pour

¹ *Hors-texte.*

COMITÉ INTERNATIONAL

rejoindre sa base. Douze voyages de ce genre en dix jours, du 21 au 31 janvier, représentent un nombre respectable de kilomètres sur des pistes parfois difficiles, et l'on peut penser que les conditions de logement et de nourriture ne contribuaient pas davantage à faire de ces déplacements des excursions de tourisme agréables. Du moins, put ainsi être respectée l'idée maîtresse conforme aux Conventions de Genève, que le Comité international de la Croix-Rouge doit être présent pour donner à ces opérations la garantie de leur accomplissement selon les règles humanitaires.

La dernière opération de rapatriement de prisonniers de guerre égyptiens s'effectua très loin de la côte méditerranéenne à l'extrémité méridionale de la péninsule du Sinaï. Elle eut lieu le 5 février à Ras Canissa, sur la route conduisant à El Tor. Les 202 prisonniers de guerre qui se trouvaient encore dans le camp de transit de Charm el Cheik, distant de 25 kilomètres, avaient été amenés dans la localité pour y être remis aux officiers de l'UNEF, en présence du délégué du Comité international ; un autre délégué de ce même Comité, venu spécialement du Caire, M. Robert, assista, à El Tor, à la prise en charge de ces hommes par les Autorités égyptiennes des mains des officiers de l'UNEF.

Ajoutons que le 26 janvier, devant le Dr Gaillard, les quelques prisonniers de guerre israéliens détenus par l'armée égyptienne avaient été remis aux Autorités militaires israéliennes à Rafah par les officiers de l'UNEF, selon les mêmes modalités que pour le rapatriement des prisonniers de guerre égyptiens.

H. C.